

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 27 OCT. 2021
modifiant la décision du 19 janvier 2021 portant répartition des présidences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Sud-Ouest.

NOR : JUST2132995S

La secrétaire générale,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 19 janvier 2021 portant répartition des présidences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Sud-Ouest, au titre de 2021-2022, est modifié comme suit :

La mention :

Département	Direction	Fonction
Lot-et-Garonne	AP	Directeur ou directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Lot-et-Garonne

est remplacée par la mention :

Département	Direction	Fonction
Lot-et-Garonne	AP	Directrice adjointe du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Lot-et-Garonne

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 27 OCT. 2021

Pour la secrétaire générale et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Bernard', written over a horizontal line.

M. BERNARD